



COMMUNE DE PRANGINS
MUNICIPALITE

PREAVIS No 56/05
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 75'000.--
POUR UNE SUBVENTION
AU PAM (PRANGINS ANIMATION MORETTES)
POUR LES SAISONS 2005 - 2006,
2006 - 2007 ET 2007 - 2008.

MUNICIPALE RESPONSABLE
MADAME ELIANE JACCARD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Historique

Le Centre Communal des Morettes a été inauguré en mai 2001. Dès sa finition en 1999, la Municipalité s'est préoccupée de faire vivre ce superbe Centre, tant sur le plan culturel que sportif. Dans ce but, un questionnaire avait été envoyé à toute la population, afin de connaître les désirs des habitants de Prangins. De ce questionnaire, il est ressorti que le théâtre, la musique et différents sports seraient souhaités.

Parallèlement, une étude de faisabilité, concernant les possibilités d'exploitation a été réalisée par "Opus One". Le problème de rentabilité a de suite été soulevé. La salle, avec ses 390 places n'est pas rentable. "Opus One" voyait une possibilité de couvrir les frais avec une capacité de 800 personnes debout!

Un Comité ad hoc, mandaté par la Municipalité a dès lors été nommé (PAM). Le cahier des charges stipulait: étudier les possibilités de spectacles pouvant être présentés aux pranginois, créant chez eux une habitude de rester dans la Commune pour y voir de bons spectacles. Par là-même, animer le splendide Centre des Morettes, si bien équipé et propriété de la Commune. Très vite, et grâce au questionnaire, de nombreux bénévoles se sont joints à l'équipe du comité lui aussi bénévole.

2. Programmes de 2001 à 2005

Le Comité s'est efforcé de présenter un programme varié, allant du jazz à la chanson, de la variété au repas-théâtre (Meurtres et Mystères). L'humour n'a pas été oublié, ni les enfants qui ont eu un spectacle pour eux chaque saison.

Parmi les artistes les plus connus qui sont venus ou qui viendront à Prangins, salle des Morettes, citons: José Barrense Dias, Michel Bühler, Emil, François Silvant, et des orchestres de jazz comme les Blue Stompers et Moncef Genoud.

3. Résultats financiers des saisons

Saison	Nombre de spectacles	Charges	Recettes	Soutien communal
2001-2002	4	Fr. 30'430.-	Fr. 20'430.-	Fr.10'000.-
2002-2003	7	Fr. 59'700.-	Fr. 43'250.-	Fr.15'000.-
2003-2004	7	Fr. 37'587.-	Fr. 26'750.-	Fr.10'000.-
2004-2005 (budgeté)	5	Fr. 32'382.-	Fr. 23'360.-	Fr.15'000.-

Motif de la demande

Comme vous pouvez le constater, le déficit reste stable, les recettes couvrant environ les deux tiers des coûts. La subvention communale est donc indispensable. La fréquentation est par contre très fluctuante et un bon artiste inconnu n'attire pas la foule. Cependant son cachet sera proche de celui d'un artiste connu, il doit bien vivre. Il nous paraît pourtant nécessaire de garder un équilibre entre artistes connus et moins connus.

Le Comité est soucieux de mieux planifier les spectacles et de mieux les faire connaître par une publicité moins modeste. Il est fréquent que des artistes d'une certaine renommée doivent être engagés plus d'une année à l'avance. Aussi, afin d'assurer la continuité dans la qualité et d'étoffer l'offre de spectacles, et après quelques années d'expériences, le Comité s'est approché de la Municipalité afin d'obtenir une aide financière plus importante. Cette dernière a pensé utile de demander au Conseil Communal son approbation à soutenir cette politique de culture et d'animation des Morettes, afin de pouvoir élaborer un développement sur des bases plus sûres donnant une assurance financière de continuité sur une période de 3 ans, soit Fr. 25'000-- par an.

4. Demande de subvention

En tenant compte de ce qui précède, la Municipalité vous propose de mettre à disposition du PAM la somme de Fr. 75'000.-- pour les saisons 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008. Le montant de Fr. 25'000.-- par saison sera porté sur le poste du compte du budget No 101-3653, destiné spécifiquement au PAM en sus du montant à déterminer chaque année par la Municipalité pour la culture, les loisirs et le sport.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil Communal de Prangins

vu le préavis municipal No 56/05 concernant la demande d'un crédit de Fr. 75'000.-- pour une subvention au PAM (Prangins animation Morettes) pour les saisons 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008,

où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis No 56/05 relatif à une subvention au PAM de Fr 75'000.-- pour les saisons 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008,
2. d'accorder le crédit de Fr. 75'000.-- comme subvention de 3 saisons au PAM,
3. d'autoriser la Municipalité à porter au budget du compte No 101-3653 le montant de Fr. 25'000.--, pour les années 2006, 2007 et 2008.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 25 janvier 2005, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

H.-R. Kappeler



Le Secrétaire

A. Zähringer